

PLAN D'ACTION



POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION IMPLIQUANT DES ÉLÈVES DU CCJL

Objet

Le présent plan d'action vise à encadrer l'ensemble des stratégies de prévention, de sensibilisation, de signalement, d'intervention et de soutien en matière d'intimidation impliquant les **élèves du CCJL**. Ce document sert de référence pour la communauté scolaire afin d'assurer un traitement des incidents d'intimidation qui soit conforme aux principes de la discipline progressive.

Contexte

Au CCJL, le respect et la sécurité de tous les membres de la communauté scolaire constituent une priorité. C'est pourquoi tout acte d'intimidation sera traité avec rigueur en tenant compte des conséquences sérieuses que cela peut avoir pour les élèves, leurs familles et l'ensemble de la communauté.

Il est essentiel de prendre en charge chaque incident individuellement en considérant les facteurs atténuants, les facteurs particuliers et les antécédents de l'élève qui a causé un préjudice. Ce plan d'action appuie la mise en œuvre des lignes directrices sur la discipline progressive et la promotion des comportements positifs chez les élèves. Conformément à la *Loi sur l'éducation* aux paragraphes 306(1) et 310(1) et le code de conduite du CCJL, l'intimidation constitue un incident grave pouvant donner lieu à une suspension ou une fin de placement. Par conséquent, tout incident d'intimidation doit être signalé à la direction d'école.

Comprendre l'intimidation

Définition de l'intimidation

Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne, qui répond à deux conditions simultanées.

1. Le comportement a pour but, ou l'élève devrait raisonnablement savoir qu'il est susceptible d'avoir pour effet,
 - a. soit de causer à la personne un préjudice (corporel, psychologique, social ou scolaire), de la peur ou de la détresse, y compris un tort à sa réputation ou à ses biens,
 - b. soit de créer un climat négatif pour cette personne au CCJL.
2. Ce comportement survient dans un contexte de déséquilibre de pouvoir, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, fondé sur des facteurs comme la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le

sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, un handicap ou des besoins particuliers.

Types d'intimidation

L'intimidation peut prendre plusieurs formes. Elle peut être:

- Physique;
- Verbale;
- En ligne/ cyberintimidation;
- Sociale/ relationnelle;
- Écrite.

Définition de la cyberintimidation

La cyberintimidation désigne tout comportement qui répond à la définition de l'intimidation et qui est effectué par des moyens électroniques, tels que les réseaux sociaux, les courriels, la messagerie texte ou privée, les jeux sur internet ou les applications de communication.

La différence entre l'intimidation, le conflit et la taquinerie

Au CCJL, nous reconnaissons que les interactions sociales sont complexes, particulièrement pour nos élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée. Distinguer la taquinerie, le conflit et l'intimidation est donc la première étape d'une intervention efficace, car les confondre peut être lourd de conséquences.

Traiter l'intimidation comme un conflit met une victime à risque, tandis que traiter un conflit comme de l'intimidation empêche l'élève d'apprendre à gérer les désaccords et sanctionner une taquinerie maladroite est inéquitable pour l'élève.

Le tableau suivant est un guide essentiel pour toute la communauté du CCJL, permettant d'identifier la nature exacte de la situation afin de garantir que notre réponse soit équitable, dans le respect de la discipline progressive, éducative et sécuritaire.

Taquinerie	Conflit	Intimidation
• Une façon amusante de provoquer l'autre et d'observer sa réaction. • L'intention est amusante et vise à renforcer les liens. • Le rapport de pouvoir est égalitaire. • Personne n'est réellement blessé et l'action cesse si l'autre n'aime pas.	• Un désaccord entre les personnes, parfois même des amis. • L'intention est d'exprimer une divergence d'opinions. • Le rapport de pouvoir est égalitaire. • Les deux parties s'expriment et peuvent se sentir perdantes. • Les conflits sont courants	• Un comportement agressif et violent. • Les comportements sont généralement répétés. • Cela a pour but de causer un préjudice, de la peur, de la détresse ou de créer un climat négatif. • Survient dans un contexte de déséquilibre de pouvoir (réel ou perçu).

• C'est réciproque et ponctuel.	et peuvent être gérés pacifiquement ou avec violence.	
---------------------------------	---	--

Facteurs atténuants et les autres facteurs

Identifier un acte d'intimidation, tel que défini précédemment, est la première étape. Conformément à l'approche de la discipline progressive et aux exigences de la *Loi sur l'éducation*, notre intervention n'est pas une simple application de conséquences automatiques. Elle se doit plutôt d'être une démarche nuancée qui tient compte du profil global de l'élève et du contexte particulier de la situation.

Cette analyse est d'autant plus cruciale au CCJL, car nos élèves ayant des besoins particuliers peuvent faire face à des défis supplémentaires au niveau de la compréhension, de la communication ou de l'autorégulation.

C'est en comprenant le contexte particulier de l'élève et les causes fondamentales de son comportement que les membres du personnel sont en mesure d'établir quelle mesure est la plus susceptible de corriger efficacement ce comportement et de créer un apprentissage.

Les facteurs suivants sont donc des éléments d'analyse essentiels. Ils permettent à la direction et au personnel de déterminer une intervention qui soit équitable, éducative, progressive et qui s'inscrive dans notre objectif d'assurer un environnement bienveillant et sécuritaire pour tous. Les mesures adoptées mettront l'accent sur la modification du comportement et le soutien, plutôt que sur l'aspect punitif.

La direction est tenue d'examiner ces facteurs avant de déterminer les interventions appropriées et avant d'appliquer toute sanction grave, telles qu'une suspension ou une fin de placement.

Facteurs atténuants

Pour l'application des paragraphes 306(2) et (4), 310(3) et des alinéas 311.1(4), 311.3(7) b) et 311.4(2) b) de la Loi, il faut tenir compte des facteurs atténuants suivants:

1. L'élève est incapable de contrôler son comportement.
2. L'élève est incapable de comprendre les conséquences prévisibles de son comportement.
3. La présence continue de l'élève dans l'école ne pose pas de risque inacceptable pour la sécurité de qui que ce soit. Règl. de l'Ont. 472/07, art. 2.

Les autres facteurs

Il faut tenir compte des autres facteurs s'ils ont pour effet d'atténuer la gravité de l'activité pour laquelle l'élève est ou peut être suspendu ou faire l'objet d'une fin de placement:

1. Les antécédents de l'élève.

2. Le fait de savoir si un processus de discipline progressive a été ou non appliqué à l'élève.
3. Le fait de savoir si l'activité pour laquelle l'élève est ou peut être suspendu ou fait l'objet d'une fin de placement était liée au harcèlement de l'élève, notamment en raison de sa race, de son origine ethnique, de sa religion, de son handicap, de son sexe ou de son orientation sexuelle.
4. Les conséquences de la suspension ou de la fin de placement sur la poursuite des études de l'élève.
5. L'âge de l'élève.
6. Le plan d'enseignement individualisé (PEI) dont bénéficie l'ensemble des élèves du CCJL, afin de déterminer:
 - a. si son comportement était une manifestation du handicap identifié dans le plan,
 - b. si des mesures d'accommodement adéquates et personnalisées ont été prises,
 - c. si la suspension ou la fin de placement risque d'aggraver son comportement ou sa conduite. Règl. de l'Ont. 472/07, art. 3; Règl. de l'Ont. 412/09, art. 4.

Stratégies de prévention et de sensibilisation

Se concentrer sur la prévention et l'instauration d'un environnement d'apprentissage positif est essentiel et doit se faire de manière continue. L'objectif est de promouvoir un climat scolaire positif, sécuritaire, inclusif et bienveillant où les comportements positifs sont encouragés.

Au CCJL, cette approche est fondamentale. Il s'agit d'une approche globale à l'échelle de du conseil, fondée sur des données probantes et éprouvée avec le temps, qui cible à la fois l'environnement scolaire et les compétences des élèves.

Promotion d'un climat scolaire positif

Viser un milieu scolaire où les relations saines et les comportements respectueux constituent la norme attendue de tous.

Action	Description
Enseignement des attentes comportementales	Assurer, annuellement, l'enseignement explicite des attentes comportementales pour l'ensemble des secteurs, y compris les lieux communs et les transitions.
Supervision active et positive	Déployer des stratégies de supervision active du personnel dans les zones ciblées (corridors, salle à manger, cour, etc.). L'objectif est de renforcer positivement les attentes (ex.: distribuer des bracelets) et de désamorcer les conflits de manière précoce.

Valorisation et renforcement positif	Utiliser des systèmes de renforcement pour valoriser les efforts de tous les élèves (ex.: système individuel, système de bracelets, rassemblements mensuels de célébrations).
Renforcement de l'appartenance et des relations	Bâtir un sentiment d'appartenance fort (ex. : équipes couleur) et promouvoir activement les relations positives entre les élèves et les membres du personnel, notamment en agissant comme un modèle accessible de comportements positifs.
Prise de décision basée sur les données	Utiliser le logiciel de collecte des incidents pour analyser les données sur les comportements. L'objectif est de cibler les rappels d'enseignement et les stratégies de supervision en fonction des besoins réels du CCJL.
Comité climat scolaire positif	Discuter des besoins et faciliter la mise en œuvre du système à l'échelle du CCJL, en déterminant les stratégies préventives et d'intervention positives à privilégier.
Cadre d'amélioration continue	Participer activement à l'interconseil CSP afin de partager les meilleures pratiques et d'analyser des données probantes, afin d'assurer l'efficacité et l'évolution de notre approche du climat scolaire positif.

Sensibilisation et outillage des élèves

Viser à donner aux élèves les compétences et la voix nécessaires pour interagir positivement, reconnaître l'intimidation et agir de manière sécuritaire.

Action	Description
Valorisation de la voix et du leadership étudiant	S'appuyer sur le comité de la Voix des élèves (santé mentale, CSP, etc.) comme partenaire consultatif clé pour co-construire et évaluer les stratégies de sensibilisation.
Apprentissage socioémotionnel (ASE)	Assurer le développement des six compétences socioémotionnelles (ex.: bâtir des relations, gérer ses émotions, pensée critique) par l'intégration quotidienne et des ateliers ciblés.
Intégration au curriculum	Assurer l'enseignement des modules de littératie en santé mentale et lier les ressources du curriculum aux discussions sur le bien-être.
Semaine de sensibilisation	Organiser annuellement la « Semaine de sensibilisation à

	l'intimidation et de la prévention », dont la tenue a lieu la semaine qui commence le troisième dimanche de novembre. Cet événement clé vise à se renseigner sur l'intimidation, ses conséquences sur le bien-être et l'apprentissage, et à favoriser un climat scolaire sécuritaire.
--	---

Procédures de signalement

Tel que mentionné dans l'introduction de ce plan d'action, tout incident d'intimidation doit être signalé à la direction d'école.

Le CCJL reconnaît que la peur des représailles est un obstacle majeur au signalement et peut entretenir un climat d'insécurité. C'est pourquoi le CCJL s'engage à réduire au minimum ce risque. Nous assurons un processus de signalement accessible et confidentiel, et nous prenons toutes les mesures nécessaires pour protéger les élèves qui dénoncent une situation et assurer leur sécurité.

Méthodes de signalement

Cette section décrit les différentes façons pour les élèves, les parents, les tuteurs et le personnel de rapporter un incident de manière sécuritaire.

Acteur	Action	Description
Élèves (victimes ou témoins)	Signalement direct	Les élèves sont encouragés à communiquer ce qui s'est passé à un adulte en qui ils ont confiance (enseignant, éducateur, etc.), qui est tenu de le rapporter à la direction d'école.
	Outil de signalement	Le CCJL met à disposition un formulaire de signalement anonyme pour rapporter un incident de façon sécuritaire. Le formulaire électronique est accessible ici: LIEN VERS LE FORMULAIRE . Pour garantir une utilisation discrète, les élèves peuvent y accéder en tout temps via leur appareil personnel, le site du CCJL ou en balayant les codes QR disposés à des endroits stratégiques. Ce formulaire sera automatiquement transmis à la direction d'école.
Parents et tuteurs	Signalement direct	Face à des inquiétudes, les parents et tuteurs communiquent directement avec le personnel responsable de leur enfant ou avec la direction d'école (par téléphone, par courriel, ou en personne).
	Outil de	Les parents et tuteurs peuvent également utiliser le

	signalement	formulaire de signalement anonyme pour rapporter un incident. Le formulaire électronique est accessible ici: LIEN VERS LE FORMULAIRE . Ce formulaire sera automatiquement transmis à la direction d'école.
Membres du personnel	Devoir de signaler	Tout membre du personnel du CCJL est tenu de signaler à la direction d'école tout incident d'intimidation impliquant des élèves qu'il en soit témoin ou que celui-ci lui soit rapporté. Ce signalement doit être effectué conformément à la directive administrative PROG-CCJL-05 Code de conduite et discipline progressive.

Prise en charge et suivi initial du signalement

Cette section explique les actions immédiates prises par la direction d'école pour assurer la sécurité et la coordination dès la réception d'un signalement.

Acteur	Action	Description
Sécurité immédiate	Évaluer et protéger	Dès réception du signalement, la direction d'école évalue s'il y a un danger immédiat et prend les mesures nécessaires pour protéger les élèves concernés.
Accusé de réception	Confirmer la prise en charge	Si le signalement n'est pas anonyme, la direction confirme à la personne qui a fait le signalement que celui-ci a été reçu et qu'il est traité avec la plus grande attention. En cas de signalement anonyme, cette confirmation est omise, et la direction passe immédiatement aux étapes suivantes de coordination avec les secteurs concernés et de contacts initiaux pour lancer la prise en charge.
Coordination intersectorielle	Informar les secteurs concernés	La direction d'école avise les directions des secteurs concernés (ex. : logement, autres écoles) de tout incident impliquant un élève sous leur responsabilité, afin de garantir un suivi coordonné.
Contact initial	Informar les familles	La direction informe les parents et tuteurs des élèves directement impliqués qu'un signalement a été reçu et qu'une enquête est amorcée.

Processus en cas d'insatisfaction

La collaboration entre le CCJL et sa communauté scolaire est essentielle. Le CCJL s'est donc doté d'un processus clair pour traiter la rétroaction et les préoccupations. Si un parent, une tutrice, un tuteur ou un élève juge que la réponse de l'école n'est pas satisfaisante, il est invité à se référer à la directive administrative ADMIN-CCJL-08 Rétroaction des parents et des élèves, disponible sur le site internet du CCJL.

Stratégies d'intervention et de soutien

Principes directeurs et cadre légal de l'intervention

Philosophie d'intervention

Le CCJL fonde ses stratégies sur une approche globale à l'échelle de l'établissement. Toutes les interventions et les mesures de soutien s'appuient sur les meilleures pratiques et sont sensibles aux principes de discipline progressive et des facteurs atténuants. Le CCJL assure à sa communauté que la dénonciation de tout geste fera l'objet d'une enquête par la direction d'école.

Cadre de la discipline progressive

Le CCJL utilise la discipline progressive comme démarche pour mettre en place des mesures de soutien et d'apprentissage adaptées au profil de l'élève. Cette approche vise à établir des attentes comportementales claires et à déterminer des conséquences logiques et croissantes en lien avec les écarts de conduite.

Facteurs atténuants et autres facteurs

Des conséquences sont envisagées par la direction pour les comportements répétés ou majeurs, qui est tenue de considérer les facteurs atténuants et les autres facteurs. Cette considération est primordiale pour les élèves ayant des besoins particuliers. L'équipe doit s'assurer que les mesures sont adaptées au profil d'apprentissage et de communication de l'élève et qu'elles correspondent aux objectifs du plan d'enseignement individualisé (PEI).

Suspension et fin de placement

Des conséquences sont nécessaires pour assurer la sécurité de la communauté scolaire et garantir l'apprentissage en cas d'intimidation. Suite à la conclusion de la direction d'école confirmant l'intimidation, l'élève doit être suspendu.

Toutefois, l'application de ces mesures est cependant nuancée pour les élèves ayant des besoins particuliers. La décision doit tenir compte des facteurs atténuants, notamment la capacité de l'élève à comprendre les conséquences de ses actions.

La fin de placement doit être envisagée par la direction d'école en cas d'intimidation répétée lorsque les interventions mises en place n'ont pas permis la modification du

comportement et que celui-ci persiste, ou si l'incident est motivé par des préjugés ou de la haine conformément aux paragraphes 306(1) et 310(1) de la *Loi sur l'éducation*.

Le CCJL considère tout acte de représailles à l'encontre d'un élève ou d'un membre du personnel ayant dénoncé ou témoigné comme un manquement extrêmement grave à la sécurité de la communauté scolaire. L'intervention sera immédiate et prioritaire et entraînera l'application des conséquences les plus sévères, pouvant aller jusqu'à la suspension ou la fin de placement.

Stratégies d'intervention et de soutien détaillées

Le présent cadre détaille les mesures d'intervention et de soutien structurées et ciblées, découlant directement des principes de la discipline progressive. Ces stratégies sont divisées selon l'implication des élèves dans l'incident, reconnaissant que les besoins d'intervention, de soutien et de conséquences diffèrent considérablement d'une catégorie d'élève à l'autre.

Pour les élèves qui ont subi un préjudice

Les mesures suivantes détaillent les actions spécifiques de soutien et d'intervention visant à assurer la sécurité, le bien-être et la résilience de l'élève qui a subi le préjudice.

Axe d'intervention	Détails de l'intervention et du soutien
Sécurité immédiate et plan de protection	Élaborer sans délai un plan pour garantir la sécurité continue de l'élève en collaboration avec les parents ou tuteurs. Assurer à l'élève concerné que le personnel est à l'écoute et que des actions sont prises.
Enseignement des compétences sociales et d'affirmation de soi	Enseigner les compétences sociales et d'affirmation de soi pour développer leur confiance. Utiliser le jeu de rôle pour pratiquer les techniques d'affirmation et les compétences sociales (regarder dans les yeux, déclarer l'intimidation comme inacceptable).
Développer l'estime de soi et de l'image	Encourager la participation à des activités où l'élève excelle. Mettre en valeur leurs talents auprès des pairs pour améliorer leur image sociale et augmenter leur résilience.
Protocole de signalement et ressources	Clarifier la distinction entre dénoncer et signaler. Proposer des moyens de signalement alternatifs. Assurer un suivi planifié auprès de l'élève, de sa famille et du personnel pour valider l'arrêt de l'intimidation et le rétablissement de son sentiment de sécurité. Assurer l'aiguillage vers des services spécialisés externes (santé mentale).

Pour les élèves qui ont causé un préjudice

Les mesures suivantes détaillent les actions spécifiques d'intervention et de soutien axées sur l'apprentissage, la responsabilisation et la modification durable du comportement.

Axe d'intervention	Détails de l'intervention et du soutien
Intervention initiale et exploration des causes	Nommer et expliquer clairement le comportement et l'impact. Effectuer un retour sur les faits. Discuter avec l'élève et les parents pour identifier les causes sous-jacentes du comportement (habiletés à développer, besoins non comblés, etc.).
Développement de l'empathie et compétences sociales	Développer l'empathie (projets formatifs, discussions sur les conséquences de leurs actes). Enseigner les compétences en résolution de problèmes de manière constructive. Valoriser les comportements positifs et coopératifs (même lors de l'application de la conséquence).
Développement d'un leadership positif et soutien	Aider l'élève à utiliser son influence par des occasions de leadership positif (mentorat pour les plus jeunes, initiatives positives). Assurer la croyance en leur capacité de changer pour les aider à résister à la pression des pairs.
Conséquences progressives	Appliquer des conséquences progressives, en privilégiant les mesures éducatives et les gestes réparateurs (ex. : projets de recherche sur l'intimidation, études de cas, création d'affiches). Tenir compte des facteurs atténuants. Évaluer à moyen terme, avec l'élève, ses parents et les intervenants, l'efficacité des interventions et la modification durable de son comportement.
Intensification des services	Si le comportement persiste malgré les interventions : réviser les stratégies et les conséquences. Impliquer les services à l'élève et envisager une référence à des services externes.

Pour les élèves qui ont été témoins

Le rôle des témoins est crucial dans la lutte contre l'intimidation. Cette section détaille les stratégies visant à les soutenir et à renforcer leur capacité à intervenir et à signaler les situations problématiques.

Axe d'intervention	Détails de l'intervention et du soutien
Soutien et validation émotionnelle	Offrir un espace d'écoute sécuritaire. Valider et normaliser les émotions ressenties (peur, stress, culpabilité). Reconnaître la difficulté du rôle de témoin ainsi que leurs inquiétudes

	associées au signalement.
Enseigner le rôle de témoin actif	Clarifier l'importance du rôle de témoin actif. Enseigner les différentes formes d'intervention sécuritaires (distraction, demande d'aide à un adulte, signalement).
Développement des compétences de signalement	Expliquer la politique du CCJL concernant la confidentialité et la protection contre les représailles. Promouvoir l'utilisation des méthodes de signalement anonymes.
Valorisation des actions positives	Reconnaître et célébrer les actions des élèves qui ont parlé ou sont intervenus de manière sécuritaire, en privilégiant des méthodes qui assurent leur protection et la discrétion de leur démarche. Cela renforce l'idée d'une responsabilité collective.
Soutien par les pairs et ressources	Encourager les discussions et le soutien entre pairs. Référence aux services à l'élève si les conséquences liées à l'événement d'intimidation persistent.

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire

La formation et l'éducation sont des piliers fondamentaux de la lutte contre l'intimidation. Il incombe à l'ensemble de la communauté scolaire de veiller au maintien d'un milieu d'apprentissage sécuritaire, inclusif et bienveillant grâce à des interactions positives entre ses membres. La formation vise à développer une culture de respect et à doter tous les membres des compétences nécessaires pour prévenir, reconnaître et intervenir efficacement.

Stratégies de formation

Cette section détaille les stratégies et les modalités de formation mises en œuvre pour l'ensemble des membres de la communauté du CCJL.

Public cible	Axes de formation et d'éducation	Fréquence et format
Membres du personnel du CCJL	Politiques et procédures : Discipline progressive, procédures de signalement et d'enquête. Consultation sur la révision des documents de politique.	Annuel : Perfectionnement obligatoire.

	Compétences d'intervention: Supervision active, gestion de l'intimidation et de l'escalade de comportement, enjeux de santé mentale (suicide, traite sexuelle, dépendances) et premiers secours (ex. : RCP).	Continu : Capsules de formation régulières et partage de pratiques internes.
	Rôle pédagogique et de soutien: Intégration systématique des compétences socioémotionnelles dans le curriculum et les milieux de vie (prévention, relations saines, résolution de conflits).	Intégration dans les outils de planification et de programmation.
Élèves	Connaissance de la politique et rôle actif: Enseignement des procédures de signalement, clarification de la distinction dénoncer/signaler, distinction entre taquiner, conflit et intimidation et promotion du rôle de témoin actif.	Présentation annuelle des procédures de signalement et intégration au curriculum et à la programmation ou sensibilisation régulière.
Parents ou tuteurs	Connaissance de la politique et soutien à la maison: Présentation du plan d'action (signalement, intervention, conséquences) et identification des signes pour mieux soutenir leur enfant et collaborer avec l'école.	Envoi annuel du plan d'action (début d'année), disponibilité sur le site internet du CCJL et accès aux ressources via les outils de communication et le site du ministère de l'Éducation.

Processus d'examen et de révision

Le plan d'action pour prévenir et contrer l'intimidation est un document évolutif qui est révisé périodiquement pour garantir son efficacité et sa pertinence. Ce processus s'inscrit dans un cycle continu d'évaluation et de collaboration.

Analyse et utilisation des données probantes

La révision du plan d'action s'appuie sur une analyse des données probantes et des indicateurs afin de mesurer l'efficacité des stratégies et de s'assurer que les objectifs correspondent aux défis cernés.

Les sources d'information clés utilisées pour l'examen et la révision comprennent :

- Les résultats des sondages sur le climat scolaire.
- L'analyse des incidents liés à l'intimidation et à la cyberintimidation.

- Les observations et recommandations du Comité climat scolaire positif (CSP).
- Les indicateurs de réussite issus des plans stratégiques ou des objectifs des différents secteurs du CCJL.

Consultation et révision

Le consortium Centre Jules-Léger révisé le *plan d'action pour prévenir et contrer l'intimidation* au moins tous les trois ans, en s'alignant sur le cycle de révision du code de conduite du CCJL. Pour garantir sa pertinence, la révision exige la consultation des parties prenantes qui incluent:

- Le comité climat scolaire positif (CSP);
- Les élèves;
- Les parents, tutrices et tuteurs;
- Les membres du personnel;
- Les bénévoles et le public;
- Les conseils d'école.

Cet examen et la révision visent à évaluer et ajuster les stratégies, procédures et axes d'intervention détaillés dans le plan d'action, ainsi qu'à définir les rôles et responsabilités de la communauté scolaire concernant la mise en œuvre.

Stratégies de communication

Le CCJL s'engage à communiquer activement son plan d'action pour prévenir et contrer l'intimidation. Une diffusion efficace est essentielle à la réussite et au bien-être des élèves, car elle assure que l'ensemble de la communauté scolaire connaît les procédures requises pour mettre en œuvre ce mandat et favoriser la création d'un milieu scolaire sécuritaire pour tous.

Stratégie	Publics cibles	Moyens et format
Accessibilité et publication	Toute la communauté scolaire	Le plan est publié de manière permanente sur le site internet du CCJL et est disponible en version papier sur demande.
Enseignement et explication	Élèves, parents, tutrices et tuteurs et personnel.	Le plan est partagé à ces groupes au début de chaque année scolaire pour garantir la compréhension des procédures. Les élèves reçoivent également un enseignement explicite de ce plan.
Partenariat et communication	Conseils d'école et groupes consultatifs	Le plan est partagé à ces organes de gouvernance et des communications complémentaires sont disponibles afin de favoriser leur collaboration à sa mise en

		œuvre.
--	--	--------

Ce plan a été élaboré par: L'équipe des services à l'élève

En date du: 12 juin 2026

Date du prochain sondage sur le climat scolaire: mai 2027

Date de la révision de ce plan: juin 2029